

Le paquet éducation et participation dans le district de Recklinghausen



**POUR QUELLE
TOUT LE
MONDE
PUISSE
PARTICIPER!**

L'éducation et la participation
expliquées rapidement

**POUR QUELLE
TOUT LE
MONDE
PUISSE
PARTICIPER!**

L'éducation et la participation expliquées rapidement

Les enfants, les adolescents et les jeunes adultes issus de familles aux revenus modestes sont encouragés et soutenus par le paquet éducation et participation. Les chances d'avenir des enfants, adolescents et jeunes adultes sont ainsi améliorées. Il existe par exemple un soutien pour l'achat de matériel scolaire, pour un soutien supplémentaire à l'apprentissage, pour le déjeuner en commun ou pour les voyages scolaires, mais aussi pour l'adhésion à un club de sport ou pour un cours à l'école de musique.



POUR QUELLE TOUT LE MONDE PUISSE PARTICIPER!

A quoi sert le soutien du paquet éducation et participation ?

Excursions et voyages

Pour les excursions d'une journée et les voyages de plusieurs jours à l'école, à la crèche ou à la garderie, les frais sont pris en charge dans leur intégralité. L'argent de poche et les frais personnels ne sont pas pris en charge.

Besoin en dette

Les fournitures scolaires comprennent par exemple le cartable, les cahiers, les crayons, le matériel de dessin et de peinture ou les affaires de sport. Les aides pour les enfants scolarisés issus de familles qui reçoivent des prestations selon le SGB II („Hartz IV“) sont reconnues de manière forfaitaire et versées aux deux tiers au début de l'année scolaire, le 1er août, et à un tiers au début du deuxième semestre scolaire, le 1er février. Pour les enfants qui sont scolarisés en avance ou qui ont plus de 15 ans, les parents sont priés de présenter un certificat de scolarité. Actuellement (situation en janvier 2022), le montant total de l'aide s'élève à 156 euros par an. Pour les années scolaires suivantes, le montant sera régulièrement adapté.

Transport scolaire

Les élèves qui ne peuvent pas rejoindre l'école la plus proche ou une école à profil particulier sans moyen de transport sont remboursés des frais de transport scolaire nécessaires si ces frais ne sont pas pris en charge par une autre source.

Soutien Scolaire

Si les offres de soutien à l'apprentissage d'une école ne suffisent pas, les coûts d'un soutien à l'apprentissage extra-scolaire approprié de l'enfant peuvent être pris en charge par le paquet de formation et de participation. Cela est surtout possible lorsque la promotion à venir est menacée. Mais l'aide est également possible pour obtenir une meilleure moyenne générale ou un diplôme de fin d'études secondaires plus élevé.

Le repas de midi à l'école, à la crèche ou à la garderie d'enfants

Si l'établissement de garde d'enfants, l'accueil de jour ou l'école que l'enfant fréquente propose un repas de midi commun, les frais sont pris en charge par le paquet éducation et participation.

Participation à la vie sociale et culturelle

Tous les enfants et les jeunes de moins de 18 ans doivent pouvoir passer leur temps libre en communauté avec d'autres. Le paquet éducation et participation soutient à cet effet les adhésions à des associations, les cours de natation et de musique ou la participation à des loisirs communs. Chaque enfant dispose pour cela d'un forfait mensuel de 15 euros. Cet argent peut être réparti entre différentes offres ou être éparpillé pour une activité plus importante.



Que faut-il faire pour obtenir ce prestations?

Les prestations pour l'éducation et la participation sont en principe considérées comme faisant partie de la demande d'assurance de base selon le code social II auprès du Jobcenter Recklinghausen. Les prestations sont prises en charge si les attestations et les justificatifs de coûts correspondants sont présentés. Il existe des formulaires spécifiques pour les excursions et les voyages ainsi que pour le soutien scolaire supplémentaire.

Les familles qui bénéficient d'une aide à la subsistance, d'une assurance vieillesse de base ou d'une aide en cas d'incapacité de travail, d'une aide au titre de la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile, d'une allocation logement ou d'un supplément pour enfants, doivent s'adresser à la municipalité de leur lieu de résidence pour obtenir des prestations au titre du paquet éducation et participation.

Qui peut bénéficier des prestations du paquet éducation et participation?

Les enfants, adolescents et jeunes adultes jusqu'à l'âge de 25 ans révolus qui bénéficient de l'une des prestations suivantes ont en principe droit aux prestations du paquet éducation et participation :

- Allocation de chômage II (protection de base, code social II ou encore „Hartz IV“) du Jobcenter Recklinghausen
- Aide à la subsistance et assurance de base pour les personnes âgées ou en cas d'incapacité de travail (code social XII ou aide sociale)
- Aides de la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile
- Allocation de logement en vertu de la loi sur l'allocation de logement
- Supplément pour enfants de la caisse familiale

**POUR QUELLE
TOUT LE
MONDE
PUISSE
PARTICIPER!**

Vous voulez en savoir plus?



Sous le code QR, vous trouverez de plus amples informations sur le paquet éducation et participation dans le district de Recklinghausen ou sous www.jobcenter-kreis-recklinghausen.de/but.

Pour des questions individuelles, les parents peuvent également s'adresser par e-mail à : kreis-bildungspaket@vestische-arbeit.de

Interlocuteurs sur place dans les villes

Les parents peuvent s'adresser aux services compétents dans les dix villes de l'arrondissement de Recklinghausen pour toutes les questions relatives au paquet éducation et participation dans l'arrondissement de Recklinghausen. Les interlocuteurs et interlocutrices répondent volontiers à toutes les questions et aident les ayants droit à faire valoir leurs droits aux prestations.

Castrop-Rauxel

Secteur Social / Équipe des aides à l'éducation + la participation
Europaplatz 1, 44575 Castrop-Rauxel
Téléphone: 02305 106 -2423, -2487, -2657, -2817 und -2828
E-Mail: bundt-team@castrop-rauxel.de

Datteln

Service social / E+P (tous les autres domaines juridiques)
Genthiner Straße 8, 45711 Datteln
Téléphone: 02363 107-430 und -421

Dorsten

Jobcenter de district Dorsten / Éducation et participation
Bismarckstraße 1, 46284 Dorsten
Téléphone: 02362 608-0
E-Mail: Dorsten-Bildungspaket@vestische-arbeit.de

Gladbeck

Service des affaires sociales et du logement / Formation et participation
Wilhelmstraße 8, 45964 Gladbeck
Téléphone: 02043 99-2601
E-Mail: but@stadt-gladbeck.de

Haltern am See

Service de l'ordre et des affaires sociales / Éducation et participation
Neues Rathaus, Dr.-Conrads-Straße 1, 45721 Haltern am See
Téléphone: 02364 933-241 und -219
E-Mail: but@haltern.de

Herten

Éducation et participation
Kurt-Schumacher-Straße 2, 45699 Herten
Téléphone: 02366 303-0
E-Mail: bildung-teilhabe@herten.de

Marl

Jobcenter de district Marl (domaine juridique SGB II)
Adolf-Grimme-Straße 4, 45747 Marl
Téléphone: 02365 95397-655
E-Mail: marl@vestische-arbeit.de

Office du travail et des affaires sociales / Formation et participation (toutes les autres juridictions)
Bergstraße 228-230, 45768 Marl
Téléphone: 02365 99-0

Oer-Erkenschwick

Jobcenter de district Oer-Erkenschwick
(domaine juridique SGB II)
Am Ziegeleitor 3, 45739 Oer-Erkenschwick
Téléphone: 02368 69996-0
E-Mail: Oer-Erkenschwick-BUT@vestische-arbeit.de

Domaine social (toutes les autres juridictions)
Rathausplatz 1, Rathaus-Gebäude 2, 45739 Oer-Erkenschwick
Téléphone: 02368 691-0, Fax: 02368 691-287

Recklinghausen

Domaine de l'éducation et du sport / Éducation et participation
Friedrich-Ebert-Straße 40, 45659 Recklinghausen
Téléphone: 02361 50-0
E-Mail: bildung-teilhabe@recklinghausen.de

Waltrop

Éducation et participation
Münsterstraße 1, 45731 Waltrop
Téléphone: 02309 930-332
E-Mail: mitarbeiter-but@waltrop.de